

Montréal, 10 mai 2022

Objet : Candidature au poste de vice-président aux relations de travail du SPPCM

Bonjour à tous,

Je vous écris pour vous annoncer mon intention de me présenter à la vice-présidence aux relations de travail de notre syndicat. Je sollicite déjà un troisième mandat et je pense maintenant maîtriser cette fonction au comité exécutif. J'aimerais donc pouvoir continuer mon travail durant l'année prochaine au sein de l'excellente équipe en place actuellement.

La réalité de la nouvelle convention collective nécessitera une attention particulière du syndicat l'année prochaine. Certaines nouvelles dispositions qui y sont prévues viennent bouleverser les pratiques en place au Collège de Maisonneuve. C'est notamment le cas sur la formation des comités de sélection à l'enseignement régulier. En effet, le collège procède de plus en plus à des comités de sélection unique à la formation continue afin, entre autres, d'économiser sur la rémunération des enseignants du régulier. Nous devons donc former un sous-comité du CRT afin de travailler au projet de répartition des ressources au mois de mai 2023. Lors des rencontres de ce comité, il sera aussi question de l'attribution des charges à la formation continue (anciennement appelée « annexes »). J'ai donc l'intention de mettre de l'avant la formation continue l'an prochain dans nos rapports avec la direction, secteur de l'enseignement qui est malheureusement souvent oublié.

Le surplus de 17,3 ETC du projet de réparation de l'an dernier a été en bonne partie utilisé ce qui fait que seulement 3 ETC de réserve sont projetés l'année prochaine (ainsi que 2,37 ETC qui seront réinjectés d'ici le début de la session d'automne). Nous sommes donc dans les paramètres prévus par la convention collective. L'an prochain, il ne sera donc pas tant question de l'utilisation des surplus que de la logique de la distribution des ressources (entre autres sur la création de postes à partir de 35% des ressources EESH ainsi que l'attribution de certaines ressources comme les colonnes E, F et G du volet 2)

Évidemment, comme chaque année, j'envisage qu'une grande partie de ma tâche de vice-président aux relations de travail sera d'accompagner les différents enseignants qui sont convoqués en rencontre avec la direction. Il ne faut pas sous-estimer la quantité de temps et d'énergie nécessaires à l'appropriation et à la recherche d'informations afin de bien conseiller les enseignants dans les différents dossiers individuels.

Finalement, comme tous les autres membres du comité exécutif, je devrai participer au processus de négociation de la convention collective de 2023 qui est déjà entamé.

J'espère donc que vous allez renouveler votre confiance en moi pour porter les dossiers de relations de travail. Je m'engage, encore une fois, à être constamment à votre écoute et à porter votre parole fermement aux oreilles de la direction du collège.

Solidairement,



Jérôme Champagne
Professeur de science politique
Département des sciences sociales